

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL464

présenté par

M. Pfeffer et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 1ER BB

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création de visas francophones « travailleur » et « entrepreneur » ouverts aux pays membre de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) constituerait une nouvelle source d'immigration pour des motifs économiques alors que la France compte 2,28 millions de demandeurs d'emplois, et que le taux de chômage est de 7,4% au troisième trimestre de 2023.

Selon une étude de 2021 de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), une augmentation de 1% du nombre de travailleurs liée à l'immigration fait baisser, en moyenne, de 0,99% le salaire des ouvriers « natifs » non-qualifiés, de 0,42% le salaire des techniciens et employés et de 0,33% celui des ouvriers qualifiés.

Selon un sondage de 2023 du think-tank Confrontations Europe et de l'institut Viavoice, 71% des Français estiment l'immigration actuelle trop grande en France. Or, l'établissement de tels visas augmenterait subséquemment l'immigration. Cette mesure est d'autant plus inappropriée que le nombre d'immigrés vivant en France a atteint un record de 7 millions en 2022, soit 10,3% de la population totale.

Cet amendement propose la suppression de l'article 1er BB.